



Convention cadre CPU / MEDEF Coopération ou diktat ?

La Conférence des Présidents d'Université (CPU), association Loi 1901 censée représenter les intérêts des universités, vient de signer une convention cadre avec le MEDEF. Cette convention fait suite à une série d'autres que la CPU a signées cet automne, avec le CNRS, l'INSERM, les maires des villes universitaires...

Sans autre légitimité que son statut d'association, elle agit au nom de l'ensemble des Présidents d'Universités élus par la communauté universitaire et engage des transformations en profondeur, sans débat et sans publicité. Cela a été notamment le cas pour l'accord cadre avec le CNRS qui vise à mettre en place la « délégation globale de gestion financière des Unités Mixtes de Recherche » et ainsi contribuer à vider le CNRS de ses missions et préparer un transfert futur de ses personnels vers les universités, au détriment de la recherche publique et de ses acteurs.

Si nous dénonçons le contenu des conventions précédentes, en signant avec le MEDEF, la CPU sort de ses habitudes et montre le changement de nature imposé par la loi LRU de 2007. En transférant aux CA et à leurs présidents le plus gros des compétences de gestion de la masse financière, des personnels - recrutement, carrière et licenciement - et en leur donnant des majorités écrasantes, elle a transformé chaque président en véritable patron de son établissement. De plus, on le voit avec ce rapprochement avec le MEDEF, elle crée les conditions d'un asservissement du service public et de ses moyens aux intérêts financiers du patronat et des actionnaires.

En effet, cette convention qui se déclinera dans les régions avec les entrepreneurs locaux, vise à modifier profondément le rôle et les missions de l'Université : elle précise qu'en matière de « Recherche, innovation, transfert de connaissance », il s'agit de « *diversifier les parcours de carrière pour les universitaires et les responsables d'entreprise permettant une mobilité réciproque entre les universités et les entreprises* », ou encore « *promouvoir les bonnes pratiques de gestion de contrats avec les laboratoires de recherche, de mise à disposition d'équipements scientifiques, de partage de bases de données, de diffusion des informations comme la mise en place de portails favorisant l'accès des entreprises à l'expertise de la recherche publique* », plus loin « *valoriser l'entrepreneuriat auprès des enseignants-chercheurs et à susciter des vocations entrepreneuriales, notamment grâce à la valorisation de la recherche et au transfert de technologie* » et pour finir, grâce à la participation accrue des représentants d'entreprises dans tous les conseils des universités (conseils d'administration, stratégiques...) permettre « *aux universités de bénéficier de l'expérience de stratégie, de gestion et de management des responsables d'entreprises* ».

Concernant l'enseignement, le « *développement des stages à tous les niveaux et dans toutes les filières* », sous couvert d'« *insertion professionnelle* », vise en réalité à donner aux entreprises une main d'œuvre gratuite et corvéable à merci. Ce qui se fera nécessairement au détriment des savoirs disciplinaires. L'« *implication constante des acteurs économiques (équipes pédagogiques, conseils[...], instances d'évaluation...)* » et l'« *implication des milieux professionnels [qui] doit être étendue* » vise à calquer les enseignements sur les besoins étroits des entreprises, aux dépens des connaissances et des valeurs universelles.

Cette convention cherche à concrétiser une vieille revendication patronale : mettre au service du patronat la Recherche, l'Enseignement Supérieur et ses étudiants. Pour la FERC Sup CGT, elle est inacceptable, et ne doit pas être appliquée. Les savoirs et les connaissances ne peuvent se développer et se transmettre sereinement, les études ne peuvent se mener correctement, sous le boisseau d'intérêts privés particuliers.

Seul le service public peut garantir au pays et aux générations à venir l'indépendance, la neutralité et l'égalité contre la logique de rentabilité financière et les pressions du patronat et de ses intérêts. C'est ce que nous voulons défendre et améliorer pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche publics.

Montreuil, le 6 décembre 2010